

PP-3317 Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139925

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : PP-3317 Herbicide
Nom commercial/Synonyme : B11645335
Numéro de la FDS : 130000139925

Utilisation du Produit : Herbicide
Fabricant : FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104
(215) 299-6000 ((Informations générales)
msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Urgences Médicales : 1 800 331-3148 (Groupe ProPharma - États-Unis et Canada)
1 651 / 632-6793 (Groupe ProPharma - Tous les autres pays - Collecter)
En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:
1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis)
1 703 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)1-800-441-3637 (24 heures)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Attention

Provoque une irritation modérée des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Un contact prolongé ou fréquemment répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez certains individus.

Effets potentiels sur la santé

Cette section comprend les effets adverses possibles qui peuvent se produire si ce produit n'est pas utilisé conformément à l'étiquette.

Peau : Peut provoquer: Irritation avec sensation de gêne ou éruption.

Yeux : Peut provoquer: Irritation avec sensation de gêne, douleur, rougeur, ou troubles de la vue.

Cancérogénicité

PP-3317 Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139925

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	No.-CAS	Concentration
Thifensulfuron méthyle	79277-27-3	33.33 %
Tribénuron-méthyle	101200-48-0	16.67 %
Other Ingredients		50 %

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Contact avec les yeux : Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, après 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Inhalation : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.
- Ingestion : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.

PP-3317 Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139925

- Conseils généraux : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.
- Avis aux médecins : En cas de méthémoglobinémie, administrer une solution de bleu de méthylène à 1 %. Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés Inflammables

Point d'éclair : Non applicable

Température d'inflammation : 385 °C (725 °F)

Moyens d'extinction appropriés

: Eau pulvérisée, Mousse, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

: Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

Techniques spéciales en cas d'incendie

: Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Brûle avec une flamme incolore. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Précautions individuelles

: Evacuer le personnel, ventiler la zone au maximum, utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Nettoyage du Déversement

: Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour

PP-3317 Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139925

l'élimination. Faire particulièrement attention à éviter la contamination de l'équipement et de l'installation pendant les procédures de nettoyage et d'élimination des déchets.

Mesures en cas de Déversement Accidentel : Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les zones en contrebas.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation (Personnel) : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection personnelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de la enlever. Se laver à fond dès que possible et enfiler des vêtements propres.
- Manipulation (Aspects Physiques) : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter la formation de poussière dans les endroits clos. Pendant la manipulation du produit, les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
- Stockage : Conserver dans le conteneur d'origine. Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. Conserver hors de la portée des enfants.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle

- Protection de la peau et du corps : Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter:
Chemise à longues manches et pantalons longs.
Gants résistants aux produits chimiques, Catégorie A (tel que caoutchouc butyle, caoutchouc naturel, caoutchouc néoprène ou caoutchouc nitrile), tous plus grands que ou égaux à 14 mils
Chaussures et chaussettes
L' EPI exigé pour une entrée anticipée dans des zones traitées qui est autorisé selon la "Norme pour la Protection des Travailleurs" et qui comprend le contact avec tout ce qui a été traité, tel que plantes, sols, ou eau, est:
Combinaison
Gants résistants aux produits chimiques, Catégorie A (tel que caoutchouc

PP-3317 Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139925

butyle, caoutchouc naturel, caoutchouc néoprène ou caoutchouc nitrile), tous plus grands que ou égaux à 14 mils
Chaussures et chaussettes

Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive.

Directives au sujet de l'exposition
Valeurs limites d'exposition

Thifensulfuron méthyle AEL *	(FMC)	5 mg/m3	8 & 12 hr. TWA	Poussière totale.
Tribénuron-méthyle AEL *	(FMC)	0.5 mg/m3	12 hr. TWA	
AEL *	(FMC)	1 mg/m3	8 hr. TWA	

* AEL est la limite d'exposition acceptable de FMC. Lorsque les limites d'exposition professionnelle imposées par le gouvernement sont inférieures à la LEA, ces limites ont préséance.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : granulés extrudés
Couleur : brun clair
Odeur : légère, légèrement aigre
pH : 9.2 - 9.8
Hydrosolubilité : soluble

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable à températures et conditions de stockage normales.
Incompatibilité : Pas de matières à signaler spécialement.

PP-3317 Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139925

Produits de décomposition dangereux : Se décompose lentement au contact de l'eau.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

PrecisionPac® PP-3317 Herbicide

Inhalation 4 h CL50 : > 5.0 mg/l , Rat
Matière active

Dermale DL50 : > 5,000 mg/kg , Rat

Oral(e) DL50 : > 5,000 mg/kg , Rat

Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau, Lapin

Irritation des yeux : Pas d'irritation des yeux, Lapin

Sensibilisation : A un effet sensibilisant., Cochon d'Inde

Information supplémentaire : L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

Thifensulfuron méthyle

Toxicité à dose répétée :
Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Oral - nourriture
espèces multiples

Gain de poids du corps réduit

Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Mutagénicité : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction
Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.

Tératogénicité : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.
Les tests sur les animaux ont montré des effets sur le développement embryon-foetus à des niveaux égaux ou supérieurs à ceux provoquant une toxicité maternelle.

PP-3317 Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139925

Tribénuron-méthyle

Toxicité à dose répétée

: Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Oral - nourriture
Souris
90 jr
Gain de poids du corps réduit

Oral(e)
Rat
28 jr
Gain de poids du corps réduit

Cancérogénicité

: N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.
Une augmentation de l'incidence des tumeurs a été observée chez des animaux de laboratoire.
Cible(s) :
Glandes mammaires

Mutagénicité

: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Toxicité pour la reproduction

: Pas toxique pour la reproduction

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique

Thifensulfuron méthyle

96 h CL50

: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) > 100 mg/l

14 jr CE50

: Lemna minor (Petite lentille d'eau) 0.0013 mg/l

48 h CE50

: Daphnia magna (Grande daphnie) 470 mg/l

Tribénuron-méthyle

96 h CL50

: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) 738 mg/l

PP-3317 Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139925

120 h CE50 : Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte) 0.0208 mg/l

14 jr CE50 : Lemna gibba(lentille d'eau bossue) 0.00424 mg/l

48 h CE50 : Daphnia magna (Grande daphnie) > 894 mg/l

Information écologique supplémentaire : Risques pour l'environnement : Ne pas appliquer directement dans l'eau, ni dans des zones où se trouvent des eaux de surfaces, ni dans des zones à niveau d'eau variable au-dessous de la valeur moyenne des marques correspondant aux niveaux supérieurs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des Déchets : Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination des déchets autorisée.

Élimination du conteneur: : Remplissage et élimination des contenants :
Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit.
Ne pas transporter si ce conteneur est endommagé ou qu'il fuit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IATA_C Numéro ONU : 3077

Nom d'expédition des Nations unies : Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.o.s.
(Thifensulfuron méthyle, Tribénuron-méthyle)

Classe : 9

Groupe d'emballage : III

No. Etiquetage : 9MI

IMDG Numéro ONU : 3077

Nom d'expédition des Nations unies : Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.o.s.
(Thifensulfuron méthyle, Tribénuron-méthyle)

Classe : 9

Groupe d'emballage : III

No. Etiquetage : 9

PP-3317 Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139925

Matière non réglementée lors du transport par TMD

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

No. Homologation PCP : 29927
Remarques : Ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires; il n'est pas réglementé selon le SIMDUT.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation de MSDS : 03/01/2018

™ Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée
© Marque déposée de FMC Corporation ou d'une société affiliée

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.